

N°2022-12/85B

---

**Objet : RENOUELEMENT DES MARCHES DE SERVICES D'ASSURANCES.**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	10
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés donnant procuration :** Nathalie PINEAU donne procuration à Thierry DEL POSO  
Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 30 novembre 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Les marchés garantissant la Communauté de Communes Sud Roussillon pour les risques suivants : dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique et risques statutaires, arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Aussi, en vue de renouveler ces prestations de services, une consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert le 30 août 2022.

Les prestations ont été réparties en 7 lots.

Les marchés, seront conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 48 mois avec une faculté de résiliation annuelle pour chaque partie.

10 offres ont été reçues mais les lots 1 (Dommages aux biens et risques annexes), 5 (Protection fonctionnelle des agents et des élus) et 7 (Dommages aux biens et risques annexes pour la déchèterie) n'ont reçu aucune offre, ils sont donc infructueux.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'assistant à maîtrise d'ouvrage missionné pour cette affaire, la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 29 novembre 2022 a classé les offres en fonction de l'ensemble des critères d'attribution du marché et décide de retenir les propositions suivantes, jugées économiquement les plus avantageuses :

**Lot n° 02 : Responsabilités et risques annexes**

La SMACL, pour un montant de prime annuelle de 8 684,27 €.

**Lot n° 03 : Assurance des véhicules et risques annexes**

La SMACL, pour un montant de prime annuelle de 74 069,40 €.

**Lot n° 04 : Protection juridique de la collectivité**

Le Groupement SARRE ET MOSELLE / PROTEXIA, pour un montant de prime annuelle de 2 171,88 €.

**Lot n° 6 : Prestations statutaires** avec la solution de base comprenant le décès, l'accident de service et la maladie professionnelle + la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) 1 (Congé de longue maladie et longue durée) + PSE 2 (Maternité, adoption, paternité) + PSE 3 (congé de maladie ordinaire) + PSE 4 (IRCANTEC)

Le Groupement SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ pour un montant de 135 536,76 € HT.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** les choix tels que présentés ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,**

**Le Président**

